A.S.A. DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Gestion administrative:

SICAS – Traverse du Cheval Blanc -13210 SAINT REMY DE PROVENCE Tél : 04 90 92 25 76

E-Mail : <u>asa.vidangesduviqueirat@sicas.fr</u>

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Référence: AG_2022/03

Objet : Rapport d'activités 2021

Rapport moral et financier

Nombre de votants	45
Suffrages exprimés	45
Pour	45
Contre	0
Abstention	0

Nombre de propriétaire	2 200
Nombre de Voix	1 526
Quorum 1ère Réunion	764
2 ^{ème} Réunion	
Nombre de propriétaires présents et représentés	10
Nombre de voix correspondantes	45

L'an deux mille vingt deux et le vingt quatre Novembre à dix-sept heures trente, l'Assemblée Générale des propriétaires s'est réunie dans les locaux du SICAS sous la présidence de Monsieur Serge MISTRAL.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu le rapport d'activité présenté par le Président de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy composé d'un compte rendu moral et d'un compte rendu financier.

Ouï l'exposé du Président, Après délibération, l'Assemblée Générale décide

<u>Article 1^{er}</u> : d'approuver le rapport d'activités moral et financier de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy ainsi que présenté par son président.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Membre présent André MORETTI Le Président,

ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY

Gestion administrative : SICAS - Traverse du Cheval Blanc - BP 93 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX

S. MISTRAL

A.S.A. DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY DE PROVENCE

ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES

24 Novembre 2022

Gestion administrative:

SICAS – Traverse du Cheval Blanc -13210 SAINT REMY DE PROVENCE Tél: 04 90 92 25 76

E-Mail: asa.vidangesduviqueirat@sicas.fr

Rapport présentation

L'Assemblée Générale de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint-Rémy de Provence a été fixée au Jeudi 24 Novembre 2022.

Première convocation à 17h00, une deuxième à 17h30 dans les locaux du SICAS.

1. Rapport annuel d'activités et prévisions

Monsieur Mistral expose que 2 réunions du Bureau Syndical ont eu lieu depuis la dernière Assemblée Générale. Il présente le rapport annuel d'activités de l'ASA du Vigueirat à l'assemblée en précisant les points suivants :

- Les travaux d'entretien annuels réalisés par l'entreprise Alpilles Terrassements.
- Les vannes et les tuyaux d'évacuation au Lac de Barreau ont été remis en fonctionnement.
- Après le faucardage, les différents embacles ont été enlevés.
- Les effondrements de berges ont été réparés. Les principaux se situant au niveau du Chemin de Monplaisir et de la petite route des Jardins ont bénéficié d'un enrochement.

2. Rapport financier:

Monsieur Mistral présente les comptes financiers :

DEPENSES - COMPTE ADMINISTRATIF					
CHAPITR	LIBELLE	2019	2020	2021	
011	Charges à caractère général	39 451,50 €	33 415,18 €	8 254,85 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés				
65	Autres charges de gestion courante (indemnités Président, créances irrécouvrables, participation organisme : VIGUEIRAT CENTRAL TARASCON)	18 850,01 €	18 813,28 €	19 068,20 €	
67	Charges exceptionnelles	761,77 €	259,41 €	653,18 €	
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections (dotations aux amortissements)	4 722,35 €	4 722,35 €	4 722,35 €	
	TOTAL	63 785,63 €	57 210,22 €	32 698,58 €	

RECETTES - COMPTE ADMINISTRATIF					
CHAPITR	LIBELLE	Y 3	2019	2020	2021
70	Produits services, domaine et ventes div		50 423,47 €	52 103,60 €	52 219,09 €
75	Autres produits de gestion courante		0,86 €		0,16€
77	Produits exceptionnels		90,56 €	1 516,86 €	1 508,14 €
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections		3 778,88 €	3 778,88 €	3 778,88 €
	TOTAL		54 293,77 €	57 399,34 €	57 506,27 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

LIBELLE	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT	+112 505,99 €	+112 695,11 €	+137 502,80 €
INVESTISSEMENT	+16 707,42 €	+17 650,89 €	+18 594,36 €
TOTAL	+129 213,41 €	+130 346,00 €	+156 097,16 €

Les résultats de l'ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY sont excédentaires en section de fonctionnement et investissement.

Ils seront donc repris dans le budget 2022 au chapitre recettes de fonctionnement (002) et recettes d'investissement (001).

DEPENSES PREVUES SUR LE BUDGET 2022			
CHAPITRE	LIBELLE	2022	
011	Charges à caractère général	155 559,33 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés	- €	
65	Autres charges de gestion courante (indemnités Président, créances irrécouvrables, participation organisme : VIGUEIRAT CENTRAL TARASCON)	30 500,00 €	
67	Charges exceptionnelles	500,00€	
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections (dotations aux amortissements)	4 722,35 €	
	TOTAL	191 281,68 €	

RECETTES PREVUES SUR LE BUDGET 2022			
CHAPITRE	LIBELLE	2022	
002	Résultat foncionnement reporté	137 502,80 €	
70	Produits services, domaine et ventes div	50 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	- €	
77	Produits exceptionnels	€	
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections	3 778,88 €	
	TOTAL	191 281,68 €	

3. Tarification 2023

Le décret 2017-509 du 7 avril 2017, relève le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales et de leurs établissements publics à 15 € (au lieu de 5 €). Les ASA ne sont actuellement pas concernées.

Comme évoqué lors des précédentes Assemblées Générales, afin d'anticiper la mise en place de cette mesure pour les ASA, il est proposé une augmentation en 2023 de 0.10 € sur le forfait minimum soit 15 € TTC.

Nom TARIF	Base	2022	2023	TVA %	TTC
TAXE FIXE CLASSE A	/Surface(s)	14,36 €	14,36 €	20%	17,23€
TAXE FIXE CLASSE B	/Surface(s)	11,19 €	11,19€	20%	13,43€
TAXE FIXE CLASSE J	/Surface(s)	26,00 €	26,00€	20%	31,20€
TAXE FIXE CLASSE U	/Surface(s)	13,50€	13,50€	20%	16,20€
Forfait / Minimum de perception	on	12,40 €	12,50 €	20%	15,00 €

4. Renouvellement des membres suppléants du syndicat

Les statuts de l'ASA spécifient que les titulaires des collèges A, B et J sont à renouveler par moitié tous les 2 ans. Actuellement les titulaires sont les suivants (date de fin de mandat) :

Classe A: Membres Titulaires: FASSI François (2024), ISNARD Robert (2025), LAVILLE Gilbert (2024), GIBELIN

Claude (2025)

<u>Classe B:</u> Membres Titulaires : **MORETTI André (2024),** MISTRAL Serge (2025) <u>Classe J:</u> Membres Titulaires : **DUREAU Pierre (2024),** ROUMANILLE Gérard (2025) Les statuts de l'ASA spécifient que les suppléants sont à renouveler en totalité tous les 4 ans.

En 2022, sont candidats Mr BARRIOL Robert, Mr GORET Jean-Marie, Mr GHIRARDELLI René, Mr DEVILLE Laurent.

5. <u>Délégation de l'Assemblée Générale au Président conformément à Article 28 du décret 2006-504 du 3 Mai</u> 2006

Pour information l'article précise que « Par délégation de l'assemblée des propriétaires, il modifie les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande dans les conditions prévues à l'article 40. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'assemblée des propriétaires.

Il constate les droits de l'association syndicale autorisée et liquide les recettes. Il prépare et rend exécutoires les rôles. Il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel pris pour l'application de l'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales.

A l'exception du comptable dont les modalités de nomination sont prévues à l'article 65, il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération.

Le vice-président supplée le président absent ou empêché. »

Il est proposé de faire application de cet article pour cette Assemblée Générale afin d'éviter une nouvelle convocation en cas de demande du contrôle de légalité.

6. Questions diverses

LE PRESIDENT Serge Mistral